

## **HUGO VIE | PRODUIT D'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE**

Indemnités offertes	Minimum 50 000 \$, maximum 5 000 000 \$.
Limite d'âge à la souscription	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 70 ans inclusivement (varie selon le terme). Âge au plus proche anniversaire.
Durée de contrat	<ul> <li>Temporaire 10, 15, 20, 25, 30 ans selon l'option choisie par le titulaire de police.</li> <li>Temporaire fixe à 80 ans.</li> <li>Temporaire à 100 ans (transformation).</li> </ul>
Renouvellement	Garanti jusqu'à 80 ans.  Deux options de renouvellement :  • Platine  • Or
Transformation	Droit de transformation jusqu'à 65 ans, pour le temporaire 10, 15, 20, 25, 30 et 80.
Droit d'échange	Offert à compter du premier anniversaire et avant le cinquième anniversaire de la protection.
Type de contrat	<b>Prime garantie et protection non résiliable :</b> les primes ne sont pas sujettes aux ajustements dus à l'expérience.
Bénéficiaire	Au choix du titulaire.
Avenants (option)	<ul> <li>Décès et mutilation accidentel (DMA).</li> <li>Exonération des primes.</li> <li>Avenant d'assurance vie pour enfant à charge.</li> </ul>
Exclusions et restrictions	Il n'y a pas de condition préexistante. Veuillez consulter le spécimen de la police pour le texte complet.

## **OFFRE PROMOTIONNELLE**

Pour les cas émis sans exclusion ni surprime avec un minimum de 100 000 \$ en assurance vie, sans exigences additionnelles.

HuGO Maladies graves	Assurance maladies graves temporaire 25 000 \$.
	<ul> <li>25 maladies graves couvertes incluant les services Experts Médicaux de Teladoc.</li> <li>Veuillez consulter la fiche technique du guide du conseiller pour le détail complet.</li> </ul>
HuGO Dettes	<ul> <li>400 \$ à 1500 \$ de prestations mensuelles de dettes, délai de carence de 90 jours, durée des prestations 2 ans.</li> </ul>
	• Inclus : Exonération.
	<ul> <li>Prime en fonction de la profession. Étudiants, personnes sans emploi ou avec emploi à risque sont admissibles.</li> </ul>
	Veuillez consulter la fiche technique du guide du conseiller pour le détail complet.